

Sommaire

- 2 Hommages
- 3 Édito
- 4 Convention Collective du Ferroviaire
- 6 Élus CSE FO Cheminots
- 8 Actualités
- 10 Retraites par points
- 12 Déclaration du Bureau Fédéral

**UNIS POUR DÉFENDRE
LES SERVICES PUBLICS !**

Les gilets...



tous ensemble, tous ensemble !!!



LE RAIL SYNDICALISTE

www.fo-cheminots.com
Rédaction / Administration
68, rue Stephenson - 75018 Paris
C.P.A.P. 1119 S 07394
Tél. : 01 55 26 94 00
Fax. : 01 55 26 94 01
Mail : federation@fo-cheminots.fr
Directeur de la publication : François Grasa
Publicité Faits et Objectifs des Cheminots :
68, rue Stephenson - 75018 Paris
Tél. : 01 55 26 94 00
Maquette : Joël Van Speybroeck
Tél. : 06 07 96 40 65
Impression : Vincent Imprimeries

Homages



Notre camarade **Bernard Lantonnet** est décédé le 06 octobre 2018 à Bayonne, à l'âge de 67 ans à la suite d'une longue maladie. Il aura combattu avec beaucoup de courage, jusqu'au bout et avec force ! Malgré les souffrances ! «L'envie de vivre» était plus forte !

Un grand hommage a été célébré au crématorium de la Côte Basque à Biarritz, le vendredi 12 octobre 2018. Nombreux étaient présents, famille, amis, camarades. Cet hommage fut en tout point fidèle à la mémoire de notre camarade Bernard.

L'internationale, suivie des prises de paroles poignantes de sa fille Tatiana au nom de ses 2 frères, Jean-Charles et Jean-Philippe et de leur mère Marie-Josée, de l'UD FO 40 avec la présence de camarades de l'UD FO 64 et de notre camarade Patrick Faucouneau de l'UR FO des cheminots de Bordeaux et de la section nationale des retraités de la Fédération FO des Cheminots. Le camarade Didier Porte, secrétaire Confédéral a adressé des remerciements à notre camarade dans son implication dans le développement du CFMS. Il est parti, accompagné par des mélodies et des chansons de Johnny Hallyday, qui ont raisonné sur l'ensemble de sa vie y compris à des moments les plus graves et tourmentés. «Comme il disait, on ne pardonne rien ! Mais le combat doit continuer»

L'action militante de notre camarade Bernard pour les cheminots et l'interprofessionnelle, ne peut se résumer en 10 lignes dans la rubrique nécrologique des disparus. Elle demanderait plus de lignes pour lister son engagement pour le syndicalisme libre et indépendant par de ses mandats. Issu du transport-mouvement, il fera ses armes et son choix de militer à FO au triage du Boucau, il deviendra le secrétaire de syndicat de Bayonne avec des mandats locaux. Dès 1986 avec la gestion «des œuvres sociales» transférée aux comités d'établissements Régionaux, il sera élu au CER de Bordeaux et désigné membre du CCE.

Il se consacrera à militer dans le même temps à l'UD FO 64 et à l'UL FO de Bayonne, il se passionnera pour le droit du travail. Il sera élu conseiller prud'homme, vice-président du conseil des prud'hommes des Pyrénées Atlantiques. Ses connaissances juridiques l'amèneront à s'inscrire à l'institut de Sceaux où il obtiendra une licence de droit. Notre confédération s'appuiera et utilisera son talent en droit pour l'intégrer au CFMS, il sillonna la France pour enseigner dans nos UD la formation indispensable pour nos conseillers prud'hommes. Il finira son engagement de militant en apportant une aide juridique à l'UL FO de St Vincent de Tyrosse (40), avant que la maladie ne puisse plus lui donner la force physique pour continuer.

Notre camarade Bernard Lantonnet, était au service de la classe ouvrière en faisant respecter les droits des salariés ! Il restera dans la mémoire collective de la CGT-FO !

Salut camarade !

*Les camarades de l'Union Régionale
FO Cheminots de Bordeaux*



La région de Dijon vient de perdre un de ses piliers en la personne de **Jean-François Chevillot** décédé dans sa 82^e année le 11 novembre 2018 à l'EH-PAD d'Alise-Sainte-Reine où il était hébergé depuis peu. Il avait fait peu de temps avant un séjour à l'hôpital de Semur-en-Auxois car sa santé s'était rapidement dégradée.

Jean-François était entré au chemin de fer en 1956 en gare de Perrigny-Gevrey où il allait faire toute sa carrière et peu après il était appelé sous les drapeaux en Algérie. Dès son retour en décembre 1959 il réintérait l'entreprise où il fut successivement facteur aux écritures, commis secrétariat, commis principal et sous-chef de bureau de gare pour finir au grade de chef de secteur administratif avant son départ à la retraite en 1992. Il avait adhéré à Force ouvrière en 1967 et repris en 1972 la succession de son beau-père Georges Baudin comme secrétaire régional des cheminots Force ouvrière de la Région de Dijon. Il eut de nombreuses autres responsabilités notamment conseiller national, membre du bureau fédéral, représentant Force ouvrière à l'ASSEDIC de Dijon et conseiller Prud'hommes.

Jean-François était un homme pondéré, de bon conseil mais aussi un bon vivant et il nous manquera beaucoup.



*Pour la section des retraités de Dijon,
Jean-Louis Ponnavoy*



C'est avec tristesse que la fédération vous annonce le décès de notre camarade **Stéphane Boyer** qui nous a quitté après un combat acharné contre la maladie. Stéphane était connu de notre fédération, il avait été membre de nombreuses années du Bureau National Matériel avant d'en prendre la responsabilité.

Militant et représentant du personnel FO Cheminots aux ateliers de Périgueux, il s'était par la suite orienté vers le métier d'ASCT.

Toujours candidat sur les listes FO Cheminots, nous étions en contact avec lui au début de l'été afin de préparer les échéances électorales de fin 2018.

La fédération FO Cheminots s'associe au deuil de ses proches, famille, amis, camarades et collègues.

Le Secrétariat Fédéral



GRÈVES, MANIFESTATIONS, GILETS JAUNES, LES REVENDICATIONS TOUJOURS !

Au moment où ces lignes sont écrites nul ne peut dire jusqu'où ira la crise que traverse le pays. Par contre nul ne peut être étonné de la révolte qui s'exprime.

Ce qui est nouveau c'est la forme que cela prend. Partant d'une revendication contre la hausse des taxes sur les carburants, rapidement les revendications « historiques » du mouvement ouvrier et syndical ont été agrégées, que ce soit, la hausse des salaires, du SMIC, le refus d'une retraite par point, la défense des services publics.

La classe ouvrière cherche depuis des mois et des mois une issue pour relever la tête. Les dizaines de milliers de salariés qui sont descendus dans la rue, contre les ordonnances Macron, la loi Travail se retrouvent aujourd'hui dans l'expression du mouvement dit « des gilets jaunes ». Tout comme les cheminots qui à deux reprises en 2014 et en 2018 ont fait grève massivement contre les lois de destruction du système ferroviaire. **Il n'est donc pas étonnant de retrouver nos camarades cheminots, syndicalistes dans les blocages organisés.**

Le Gouvernement est seul responsable de la situation. En ne répondant pas aux légitimes revendications portées depuis des années par les Organisations Syndicales, il provoque et pousse certains « bloqueurs » à une forme de radicalisation.

Tout est bon pour que cette lame de fond ne puisse ni s'exprimer, ni espérer se faire entendre. Le Président descendant dans l'arène pour mener « Le grand débat national » atteint vite ses limites et donne plutôt le sentiment d'un Gouvernement en campagne pour les européennes.

Pour autant la population ne s'y trompe pas et continue à apporter son soutien aux salariés mobilisés dans les blocages et manifestations. En face un Gouvernement, que nous avons qualifié, au moment de la concertation de ce printemps, comme amateur ne sait plus où donner de la tête. Preuve qu'il ne suffit pas d'être élu sur un malentendu pour diriger un pays, preuve qu'il ne suffit pas non plus d'être issu de la société civile et de claironner sur tous les

tons que l'on va faire de la politique autrement pour gouverner.

Jouer aux apprentis sorciers en évinçant les représentants des salariés que sont les confédérations ou fédérations syndicales ne pouvait qu'engendrer une situation sociale explosive.

Après avoir ignoré les Organisations Syndicales, les avoir relégués au second plan, ce Gouvernement se trouve dans l'impasse et cherche par tous les moyens des représentants de ce mouvement qui par essence ne peut avoir de véritables porte-paroles.

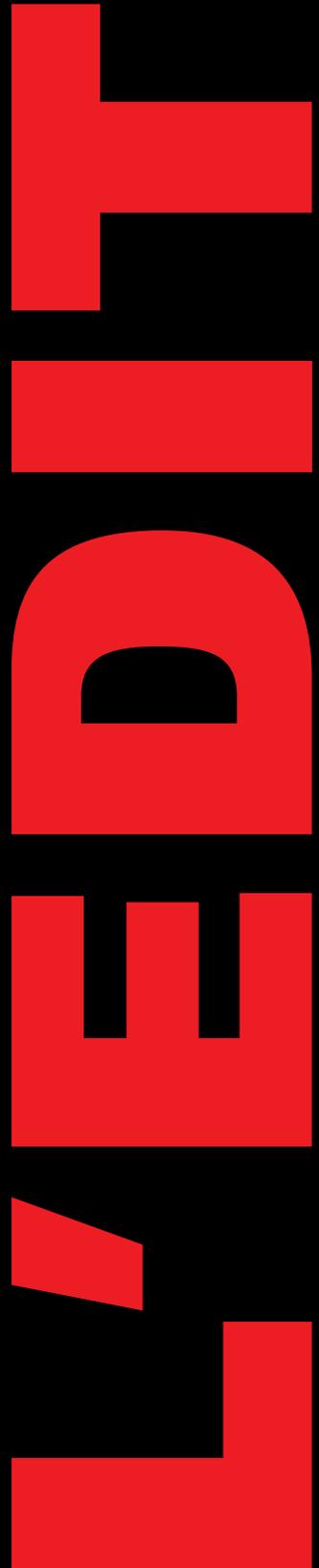
Bloquer économiquement le pays n'est pas un non-sens ou un gros mot pour Force Ouvrière bien au contraire, c'est ce que nous avons à maintes reprises proposé aux autres Organisations Syndicales. L'appel du 19 mars en est tout le sens !

A Force Ouvrière nous réaffirmons que **OUI** il faut bloquer économiquement le pays, par la grève et par tous autres moyens, ce Gouvernement doit répondre aux légitimes revendications des salariés qui aujourd'hui s'expriment sous diverses formes. Ce gouvernement doit rendre des comptes.

Dans la responsabilité qui est la nôtre, par le mandat que nous portons, à savoir la **défense des intérêts particuliers des cheminots, la défense du service public** nous y prenons toute notre place. Nous réaffirmons nos revendications :

- **Augmentation générale des salaires et des pensions !**
- **Défense du Statut !**
- **Défense du service public !**
- **Abrogations des lois ferroviaires !**
- **Retour à une SNCF intégrée !**

François Grasa
Secrétaire Général



Convention Collective Nationale :

Des « négociations » qui continuent ...



CONVENTION
COLLECTIVE

Les négociations sur la convention collective nationale du ferroviaire ont repris en décembre sur deux sujets distincts : d'une part le volet « **classification des métiers et rémunération** », d'autre part les « **modalités de transfert de personnel en cas de changement d'attributaire d'un contrat de service public de transport ferroviaire de voyageurs** ».

Disons-le tout net : sur le premier sujet, rien ne bouge. L'UTP maintient sa volonté de faire de feu l'accord fret le modèle de classification, liquidation totale de ce que connaissent les cheminots du GPF par le dictionnaire des filières. C'est la liquidation des métiers qui est à l'ordre du jour, **avec un but clair et affiché : généraliser la polyvalence pour réduire les coûts de la masse salariale.**

Le but du patronat est simple : des salariés les plus malléables possibles avec à l'arrivée une baisse globale des rémunérations.

Le fait que ce soit tout simplement l'histoire du transport ferroviaire qui ait forgé ces métiers et ces filières ne semble pas intéresser les représentants du patronat. L'UTP propose notamment de réduire les plus de 500 métiers répertoriés dans la branche ferroviaire à 48 « emplois-types ». Quant à l'aspect progression en qualification au cours de la carrière, pour l'UTP c'est uniquement soumis à la volonté du manager, sans aucune limite de temps ni aucun critère objectif.

Sur le sujet des transferts de personnel, le tableau n'était pas plus réjouissant. Ce volet de la CCN était imposé par la loi pour un Nouveau Pacte Ferroviaire. Etant opposés à l'ouverture à la concurrence, nous ne pouvons bien évidemment pas souscrire aux transferts de personnel. Mais dans la situation où ceux-ci vont avoir lieu, nous ne pouvons que demander un volontariat intégral et inconditionnel. Les discussions ont dans les faits portés sur les critères à retenir pour obliger des salariés qui souhaitent rester dans le GPF à être transférés d'office dans l'entreprise qui aurait remporté l'appel d'offre !!!



Et il est des Organisations qui se disent Syndicales pour collaborer à cela !

A titre d'exemple, l'**UNSA** est intervenue pour demander de remplacer dans le préambule la formule « **l'ouverture à la concurrence doit permettre le développement du transport ferroviaire** » par la formule « **l'ouverture à la concurrence permettra le développement du transport ferroviaire** » ... Ceux qui ont été appelés à la grève pendant trois mois par cette OS apprécieront ...

Aucun compte n'est tenu de la position majoritaire des Organisations Syndicales, notamment portée par FO Cheminots, qui demande un recensement exhaustif des métiers, puis leur définition, leur classement par filière, et enfin leur progression dans le temps pour tenir compte de l'expérience acquise, et de la maîtrise du poste.

La **CFDT** pour sa part a fait des propositions pour « **permettre à toutes les entreprises d'attirer les compétences et les talents dont elles ont besoins** » ... là encore, on est à des lieues de la défense du service public du transport ferroviaire.



Le résultat des propositions du patronat, de la CFDT ou de l'UNSA sont les mêmes : choisir celui qui sera transféré d'office s'il n'y a pas assez de volontaires. Tous ces braves gens en sont arrivés à classer en tête de liste le cheminot qui aura la plus grande ancienneté sur le périmètre, d'autant plus qu'il aurait la « chance » d'être chargé de famille, voire d'avoir un enfant handicapé ...

Coup de théâtre de dernière minute, alors qu'elle avait très largement contribué à l'écriture de l'accord soumis à signature, la CFDT fait volte-face à la surprise générale et refuse de signer si le sujet de la sous-traitance n'est pas inclus dans l'accord. L'UNSA se retrouve donc seule à signer et l'accord ne peut être valide.

Le ministère devra donc prendre ses responsabilités et établir par décret les règles de transfert des personnels.

Pour la fédération **FO Cheminots**, sur tous ces sujets les revendications sont claires :

« Respect des métiers et filières construits pied à pied au fil de 80 années d'histoire du transport ferroviaire ». Il n'y a aucun progrès dans le retour en arrière et la remise en cause des acquis !

Non à l'ouverture à la concurrence, non au transfert des personnels (d'autant plus qu'il est imposé !).

Retour à une SNCF une indivisible et sous monopole public !



CSE TER AUVERGNE RHÔNE ALPES

Élu Titulaire

Sébastien BAGUET - 07 70 74 42 29 - baguet.sebastien@yahoo.fr

Élu Suppléant

Raphaël TURBE - 06 59 91 91 12 - biip-xy@hotmail.com

CSE TER CENTRE VAL DE LOIRE

Élu Titulaire

Marie TAILLANDIER - 06 64 65 53 43 - marie.taillandier@live.fr

Élu Suppléant

Pauline BOULIQUE - 07 67 97 87 87 - pboulique@gmail.com

CSE TER GRAND EST

Élu Titulaire

Laurent HEYDORFF - 06 89 70 65 94 - laurent.heydorff@yahoo.fr

Élu Suppléant

Séverine KLEIN - 06 89 01 34 11 - severine-klein@orange.fr

CSE TER HAUTS DE FRANCE

Élus Titulaires

Loïc DELECOEUILLE - 06 59 08 45 02 - loicdele@hotmail.fr

Christine DEDISSE - 06 13 83 51 37 - chrisd10@orange.fr

Élus Suppléants

Amandine ALEXANDRE - 06 48 66 45 53 - amandine.alexandre@sncf.fr

Daniel FERTE - 06 38 78 35 61 - daniel.ferte@hotmail.fr

CSE TER NOUVELLE AQUITAINE

Élu Titulaire

Laetitia LAVIEVILLE - 06 29 98 66 11 - laurlavie@gmail.com

Élu Suppléant

Alexandre SAINT GAL - 06 11 77 24 07 - alex505sx@wanadoo.fr

CSE TER OCCITANIE

Élus Titulaires

Cédric TISSERAND - 06 98 28 44 54 - tisserand.cedric.fo.cheminot@gmail.com

Céline SAUDA - 06 69 58 69 20 - celinesauda@gmail.com

Patrick BENEZECH - 06 10 68 20 02 - pat.15@orange.fr

Élus Suppléants

Didier HERZBERG - 06 08 41 50 76 - d.herzberg@wanadoo.fr

Claire BONAFOS - 06 22 17 56 62 - claire.bonafos@sncf.fr

Patrice FAUSSADIER - 06 12 28 89 61 - patoubb34@hotmail.fr

CSE TER PACA

Élus Titulaires

Ali-Jean BOUALAM - 06 73 12 79 67 - ali.jean@hotmail.fr

Esther CASCALES - 06 25 14 32 55 - esther13500@yahoo.fr

Bernard CINTOLESI - 06 12 44 55 70 - bercinto@hotmail.fr

Élus Suppléants

Jean-Marc CASANOVA - 06 61 68 43 31 - jmcasanovafo@gmail.com

Laurent BARBE - 06 14 17 86 65 - barbe-laurent@hotmail.fr

Mounir GUERROUJ - 06 50 01 67 30 - guerroujmounir@hotmail.com

CSE TER PARIS-NORMANDIE

Élu Titulaire

Aurore PREVOST - 06 43 33 03 16 - lemoineurore.76@gmail.com

Élu Suppléant

Nathalie THUILLIER - 06 62 32 52 27 - nathuillier@yahoo.fr



CSE TGV Axe ATLANTIQUE

Élus Titulaires

Caroline GLIZE - 06 12 25 74 52 - carlineglize@gmail.com

Eric THEOTEC - 06 12 49 64 93 - eric.theotec@sfr.fr

Eric DHOMMEE - 06 12 44 83 83 - ricodh@orange.fr

Élus Suppléants

Franck GADIN - 06 12 05 11 63 - franckfrancois37@gmail.com

Naima ZOUGARI - 06 12 97 75 27 - naima.zougari@sncf.fr

Patrick AMORE - 06 12 97 75 68 - patrick.amore@sncf.fr

CSE TGV Axe EST

Élus Titulaires

Philippe RAUCH - 06 21 60 91 61 - p.rauch@syndicatfirst.fr

Kelly FERREIRA - 06 23 47 43 70 - thalia75@live.fr

Mathieu RAUSCHER - 06 77 85 13 48 - lesrauscher@gmail.com

Élus Suppléants

Muriel BEINSTEINER - 06 51 22 89 10 - muriel.anton@gmail.com

Christophe MOTTET - 06 82 25 07 78 - christophe.mottet@sncf.fr

Séverine KLEIN - 06 83 96 78 33 - severineklein@free.fr

CSE TGV Axe NORD

Élus Titulaires

Sébastien TOURNIER - 06 35 79 04 66 - seb17.t@gmail.com

Cristelle BOTALLA - 06 67 42 45 79 - cbotalla@gmail.com

Yan DEMARQUE - 06 45 27 24 17 - bigjim.yd@gmail.com

Élus Suppléants

Guillaume HUART - 06 12 13 68 12 - arti96@hotmail.com

Ophélie ARENATE - 06 85 91 27 70 - leliegwada@gmail.com

Jean-Charles BILLOT - 07 68 95 98 73 - jc.billot75@gmail.com

CSE TGV Axe SUD-EST

Élu Titulaire

Philippe PARIS - 06 29 79 10 18 - philippe.paris@free.fr

Élu Suppléant

Emilie BERARDI BOULARD - 06 27 02 92 04 - emilie.beraldi-boulard@sncf.fr



CSE FRET

Élu Titulaire

Christophe GARCE - 06 19 92 16 21 - crisgarce@hotmail.fr

Élu Suppléant

Philippe CALIBET - 06 98 43 05 89 - fil3107@hotmail.fr

CHEMINOTS



CSE TRANSILIEN EPT4

Élu Titulaire

Guillaume MARECHAL - 06 17 22 01 69 - gmarechal78@gmail.com

Élu Suppléant

Abdelatif HAMOUCHI - 07 81 36 43 40 - hamouchi.abdelatif@gmail.com

CSE TRANSILIEN HBK

Élus Titulaires

Stéphane SIMON - 07 85 60 45 91 - familleleussimon@orange.fr

Nouha BEGHIOUI - 06 20 99 14 12 - beghiouinouha@hotmail.fr

Ludovic OZIER - 06 48 17 44 26 - ludo.ozier@hotmail.fr

Aurélie UFARTE - 06 23 55 27 84 - aurelie.ufarte@hotmail.fr

Eddy BARAQUIN - 06 11 19 50 35 - eddybaraquin@gmail.com

Régine SENE - 06 46 64 15 54 - bailreg09@hotmail.com

Djebbar DRISS - 06 26 46 31 02 - djebbardriss@yahoo.fr

Élus Suppléants

Florent DIEZ - 06 17 24 33 22 - piflo@gmail.com

Muriel ORSINI - 07 81 06 54 82 - mu92390@hotmail.com

Olivier LEVRIER - 06 12 96 21 46 - olivechsnf@hotmail.fr

Marion VIDEAU - 06 71 08 13 42 - mah.videau@gmail.com

Alexandre CAVERIVIERE - 06 63 29 39 84 - alexandre.caveriviere@hotmail.com

Gladys LEROY - 06 20 68 24 18 - dicolo1.gl@gmail.com

CSE TRANSILIEN LAJ

Élu Titulaire

Elie FAUCHER - 06 12 69 41 28 - elie.faucher@orange.fr

Élu Suppléant

Valentin SOLAS - 06 10 39 08 23 - valentin.solas@gmail.com



CSE Réseau DG IDF

Élus Titulaires

Didier MACE - 06 16 64 15 09 - dmace@noos.fr

Damien LEMIRE - 06 14 09 91 76 - damien.lemire01@sfr.fr

Élus Suppléants

Cédric NOURY - 06 80 94 87 34 - cedric.noury@gmail.com

Aurore CABBALERO - 06 82 28 88 02 - aurore.cabbalero@sncf.fr

CSE Réseau DIRECTIONS TECHNIQUES

Élu Titulaire

Vincent MOREAUX - 06 26 54 15 08 - vincent.moreaux1@free.fr

Élu Suppléant

Stéphane AGRICOL - 06 51 92 33 70 - stephane.agricol@sncf.fr

CSE Réseau ZP ATLANTIQUE

Élu Titulaire

Loïc BARA 06 03 94 63 05 loic_138@hotmail.com

Élu Suppléant

Benjamin LOMBART 06 36 59 36 94 toad78@hotmail.fr



CSE EPIC SNCF

Élus Titulaires

Cédric LEBLOND - 06 98 77 78 37 - c.leblond78@gmail.com

Aouatif KARAZI - 06 24 24 16 14 - karzazi.aouatif@gmail.com

Mickaël LONCKE - 06 80 23 66 23 - mykeul23@gmail.com

Solène GERBAUD - 06 14 45 06 64 - fososopn@hotmail.com

Stéphane MOINE - 06 95 55 68 55 - stephane.moine@wanadoo.fr

Élus Suppléants

Jean-Philippe CONSEIL - 06 20 03 67 65 - jp.conseil@yahoo.com

Audrey LAMONTAGNE - 06 07 03 25 87 - audreylamontagne77@gmail.com

Pascal CRUVELLIER - 06 61 76 01 66 - pacou11100@gmail.com

Raphaël GUAY - 06 67 48 21 49 - raph7723@gmail.com



CSE MATÉRIEL INDUSTRIEL

Élus Titulaires

Sébastien RIMLINGER - 07 82 25 67 70 - spock057@hotmail.fr

Didier KARCHER - 06 29 24 68 56 - didierkarcher@live.fr

Élu Suppléant

Christophe ROUSSELOT - 06 51 14 56 37 - roussetot@gmail.com

Unis pour défendre les services publics !



Les services publics au cœur de la contestation des gilets jaunes, qui pourrait s'en étonner ?



Les services publics sont un des piliers de la république. S'y attaquer c'est s'attaquer à la République. L'exaspération de la population et en particulier des salariés (actifs, chômeurs et retraités) est légitime. L'augmentation des taxes sur les carburants a été le détonateur, la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, cela aurait pu être autre chose, mais le symbole reste fort tant le besoin de toujours plus se déplacer pour les trajets de la vie quotidienne est devenu une contrainte journalière. Les taxes ne sont pas des impôts : au contraire de la progressivité de l'impôt qui tient compte du pouvoir d'achat du contribuable (même de manière imparfaite), les taxes à l'opposé s'appliquent indifféremment du niveau de vie.

Pour exemple la TVA s'applique de la même manière que l'on soit smicard ou patron d'un grand groupe, quoi de plus injuste ?

Les plans de licenciements, les restructurations incessantes, les mobilités subies, l'absence de logements sociaux à proximité de leur emploi ont poussé les salariés à s'éloigner de plus en plus de leurs lieux de travail et augmenter la facture de carburant.

Le besoin de se déplacer avec son véhicule personnel est devenu une nécessité et un luxe.

A cela il faut y ajouter la destruction systématique, méthodique, de TOUS les services publics. Combien de maternités et de lits d'hôpitaux fermés ? De guichets de postes, d'écoles, de centres de sécurité sociale détruits ? Aucun service public n'est épargné. Concernant les transports, la politique menée depuis des décennies par les gouvernements successifs a contraint les salariés les plus modestes à utiliser leur voiture au quotidien. Les services publics sont les derniers filets de sécurité pour les plus fragiles. Leur destruction, en cours depuis des années, plonge chaque jour plus de salariés dans la pauvreté et la précarité, et ne permet plus de garantir le minimum d'égalité républicaine.

Nous avons dénoncé avec force, la loi ferroviaire de ce printemps qui prévoyait la fermeture au travers du rapport Spinetta de pas moins de 3000 km de lignes, de supprimer des dessertes TGV. Nous avons caractérisé cela comme étant une ineptie et contradictoire aux annonces pro-écologistes du gouvernement et des différentes COP.



Dès le départ nous nous étions basés sur la malheureuse expérience du fret ferroviaire et de son ouverture à la concurrence il y a plus de 10 ans. Dès la première rencontre, la première concertation nous avons exigé, en vain, un retour d'expérience, un bilan de cette activité, ce que le gouvernement s'est bien gardé de faire et pour cause... Alors qu'en 2008 on nous avait vendu cette ouverture à la concurrence comme une opportunité historique de développement du fret ferroviaire, c'est bien l'inverse qui s'est passé, à savoir plus d'entreprises (SNCF et

Entreprises Privées), moins de cheminots et moins de tonnes kilométriques transportées et plus de camions sur les routes.

Quand nous avons osé faire le parallèle avec le transport des voyageurs, que n'avons-nous pas entendu par ces technocrates de tous bords ? A savoir que nous, nous n'y connaissions rien, que l'ouverture à la concurrence était bénéfique pour les usagers, pour les citoyens et pour les cheminots, que les restructurations étaient un mal nécessaire, que « l'ouverture à la concurrence n'était pas égale à la privatisation »... Les choses sont claires aujourd'hui.

Il y a donc bien un intérêt objectif commun entre, les cheminots d'un côté et les usagers de l'autre, et il est donc normal que ceux-ci se retrouvent au coude à coude dans la contestation qui enflamme le pays depuis plusieurs semaines.

On le voit : ceux qui ont combattu sans relâche les différentes contre réformes ferroviaires (2014/2018), ou qui se sont mobilisés contre les lois plus scélérates les unes que les autres (El Khomri/Ordonnances Macron-Pénicaud), se retrouvent dans le combat avec ceux qui souffrent au quotidien du manque de services publics et expriment leur colère au travers des actions de ces dernières semaines.

L'absence de train, l'offre de transport réduite à sa plus simple expression, les trains mal entretenus, les infrastructures détériorées, le confort délaissé, la régularité en baisse, tout cela exaspère à juste raison tant les cheminots que les usagers. Le combat des uns est celui des autres.

Un Gouvernement aussi mal élu, on pourrait dire élu par erreur, sur un malentendu, tente de détruire ce qu'il reste de lien social dans ce pays. La classe ouvrière se relève, résiste et c'est tant mieux...

Contraint d'intervenir en urgence pour tenter de calmer la colère qui monte, le Président de la République, loin de revenir à une politique républicaine d'augmentation des salaires et d'aménagement du territoire par le développement des services publics

de proximité, poursuit son œuvre funeste en tentant un enfumage. 100 euros d'augmentation pour les salariés au SMIC... Payés par la sécurité sociale ! En effet, ces 100 euros sont l'anticipation des augmentations déjà prévues de la prime d'activité, prime qui consiste à mettre une partie du salaire brut sur le salaire net, en clair prendre dans les caisses de la sécurité sociale. Les salariés vont donc se payer eux même les augmentations, au prix de leur assurance maladie, vieillesse, chômage... Une honteuse arnaque ! Et bien sûr, aucune mesure pour les autres, ceux qui gagnent un peu plus que le SMIC, rien pour les retraités, rien pour les jeunes, rien sur les services publics !

Nous, militants de l'Organisation Syndicale, Libre, Indépendante et Confédérée avons une tâche imminente à réaliser, celle de réussir la jonction entre les salariés des services publics et le reste de la population qui a besoin de ces services publics. C'est notre rôle, c'est l'urgence du moment, c'est ce à quoi nous allons nous atteler.

Nos revendications sont celles des usagers du train.

Unité pour gagner !

Les services publics c'est la République !

**Plus que jamais :
Résister,
Revendiquer,
Reconquérir !**



La retraite par points : un désastre annoncé

Le 10 octobre, le Haut-commissaire à la réforme des retraites, Mr Delevoye¹, a consenti, après six mois de « travail intense », à présenter les principes du projet de régime universel de retraite qui ferait l'objet d'une loi votée fin 2019 (après les élections européennes, devinez pourquoi...):

La disparition du régime de retraites des cheminots et de 42 autres régimes.

Pour les salariés : disparition du régime général, des régimes complémentaires (AGIRC, ARCCO, IRCANTEC...), du régime des fonctionnaires et des régimes spéciaux.

Un calcul « par points »

Dans le nouveau système, le salaire perçu chaque année permettrait d'obtenir un certain nombre de points, fonction de leur « valeur d'achat ». Le nombre des points cumulés tout au long de la carrière, multiplié par leur valeur au moment de la retraite (valeur dite « de service ») - déterminerait le montant de la pension.

On nous promet que le minimum de pension serait inchangé ...

Mais ! ce serait le gouvernement qui déciderait de la valeur des points (d'achat et de service) « en fonction des trajectoires de dépenses publiques... lesquelles sont en permanence à la baisse !

Un pouvoir discrétionnaire donc, lourd de conséquences : pour un cumul de 10 000 points par ex., si la valeur de service est à 0,10 € la pension est de 1000 €, si elle baisse à 0,09 € elle n'est plus que de 900 €.

Et ce n'est pas nous qui le disons !

• « Le système par points, en réalité, ça permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points et donc de diminuer le niveau des pensions »

(F. Fillon devant les patrons le 10 mars 2016)

• « Compte tenu de l'état de l'économie française, (le point) aura tendance à baisser, y compris une fois que vous êtes parti en retraite car il sera calculé chaque année. Le but réel du régime par points est de baisser les retraites sans le dire et

en faisant sauter tous les systèmes de solidarité inclus dans le système actuel... (Cela) prépare un appauvrissement spectaculaire des classes populaires à terme »²

• Une étude parue en mars 2017 a montré qu'avec le système suédois mis en place en 1998, 92 % des femmes et 72 % des hommes ont eu des retraites inférieures. C'est ce système suédois qui inspire aujourd'hui M. Macron et son Haut-commissaire.

Le Haut-commissaire promet aussi que la réforme ne concernerait ni les retraités actuels ni ceux qui sont à moins de 5 ans de la retraite.

Mais ! par contre, il ne dit pas que les pensions actuellement versées ne seraient pas transformées en points, comme le Comité d'Orientation des Retraites³ l'estime nécessaire, afin que les « ajustements » annuels puissent aussi peser sur eux.

¹ Ex-ministre de la fonction publique sous Chirac, promoteur de la « réforme Fillon » des retraites de 2003 (fin des 37,5 annuités pour les fonctionnaires, allongement à 41 ans annuités, instauration du système de décote et fin de l'alignement des pensions sur les salaires)

² Sauf pour renflouer les banques après la crise des « surprimes » en 2008 : « Cette dépense... a joué dans le dérapage des déficits publics... a pesé sur le contribuable et grevé lourdement les finances publiques... » (Commission européenne)

³ Créé par un décret du 10 mai 2000, le Conseil d'orientation des retraites (COR) est une instance d'experts chargée de fournir des recommandations au Premier ministre

Un système par répartition à cotisation uniformisée

Ce serait toujours un système par répartition, les salariés en activité finançant les pensions. Le taux des cotisations – celui des salariés plus celui des employeurs – serait fixé à 28 % (sauf exceptions pour les professions libérales, les agriculteurs, les commerçants, les artisans ...). L'assiette de cotisation passerait à trois fois le plafond actuel.

Mais ! actuellement les cheminots en activité cotisent pour 8,79 % et la SNCF pour 23,59 % (cotisation T1) plus 13,85 % (cotisation T2 finançant les mesures particulières du régime spécial) - c'est à dire notre salaire différé -

Ramener la cotisation globale à 28 % à la SNCF conduirait :

► D'une part à supprimer la cotisation patronale T2 finançant la partie « régime spécial » de notre retraite... !

Comment alors continuer à les payer au même niveau ?

► D'autre part à baisser la somme des deux autres taux dans une proportion - cheminot / SNCF - que nous ignorons.

Ajoutons que la baisse des pensions de retraites inévitablement engendrée par ce système, pousserait ceux qui en auraient les moyens, à souscrire à des compléments spéculatifs par capitalisation – donc aléatoires - vendus par des fonds de pensions et autres institutions financières fortement encouragées par la Commission européenne.

Une pension calculée sur la totalité de la carrière

La totalité de la carrière serait prise en compte et non plus le salaire des 6 derniers mois (ou des 25 meilleures années pour le privé). Les cheminots à statut, à carrière ascendante, y perdraient donc énormément !

Chaque jour travaillé rapporterait des points. Mais quid des périodes sans cotisations, maladie, chômage, invalidité... qui aujourd'hui sont prises en compte par des trimestres supplémentaires ? Le Haut-commissaire annonce en compensation :

► Une prise en compte des primes pour les salariés des régimes spéciaux et les fonctionnaires. Mais à la SNCF, la prime de travail, la prime de fin d'année, les gratifications d'exploitation et de vacances ... sont déjà prises en compte ! Quant aux primes restantes tout le monde n'en perçoit pas

► Des points supplémentaires seraient octroyés pour prendre en compte les interruptions d'activité et la maternité (et chaque enfant, dès le premier). Mais combien de points, pour quel équivalent de jours travaillés et à quelles conditions ? Nous n'en savons rien.

En réalité, comme lors de la réforme de 1993 des salariés du privé (passage des 10 au 25 meilleures années), la baisse du montant de la retraite serait bien réelle pour la grande majorité des salariés.

Une retraite plus tardive

L'âge minimum pour obtenir une pension de retraite resterait fixé à 62 ans (cas général) nous dit-on.

Mais ! des mesures pour prolonger la vie professionnelle au-delà de 62 ans «sont en réflexion», comme celle d'un «âge pivot» (63 à 67 ans ...) en dessous duquel la pension serait minorée.

Mais ! l'avenir des âges de départs plus courts comme à la SNCF (57 ans et 52 ans pour les ADC) sera : «abordée plus tard» et pris en compte : «dès lors que (ces situations spécifiques) reposent sur des différences objectives».

Autrement dit, il n'y a absolument aucune garantie de maintien... au contraire.

Des restrictions aux pensions de réversion

«Un» système de pension de réversion serait maintenu, avec des «règles nouvelles».

Mais ! à la SNCF il n'y a pas aujourd'hui de condition de ressources du conjoint survivant, contrairement au régime général. Après deux ans de mariage, lors du décès d'un cheminot, le conjoint perçoit 50 % de la pension du défunt (54 % en cas de minimum de pension).

Ne doutons pas qu'un alignement «universel» entraînerait la fin de cet acquis. Le haut-commissaire envisage en effet de plafonner la réversion, qui pourrait ne plus être déterminée par le montant de la retraite du conjoint défunt mais en fonction des revenus du veuf ou de la veuve.

ACTIFS COMME RETRAITÉS, NOS RETRAITES SONT DONC GRAVEMENT MENACÉES !

La nécessité d'une mobilisation générale déterminée, pour obtenir l'augmentation générale des salaires et pensions et l'annulation des attaques au pouvoir d'achat décidées ou projetées par M. Macron - comme cette « retraite par points » - est devenue une évidence. La participation notable de salariés en activité ou en retraite aux actions des « gilets jaunes » est à ce titre révélatrice.

La Confédération FO doit y prendre toute sa place syndicale.

Gérard LE MAUFF
Section Nationale des Retraités FO Cheminots

UNITÉ POUR GAGNER !



DÉCLARATION DU BUREAU FÉDÉRAL

20 février 2019

Le mouvement des gilets jaunes est l'expression d'une profonde crise sociale. Les gilets jaunes ont raison de vouloir bloquer le pays économiquement. Ils dénoncent les « fins de mois difficiles », les inégalités multiples, de l'abandon des territoires, notamment par la disparition ou l'éloignement des services publics et les destructions d'emplois, de l'incertitude sur l'avenir en lien avec la précarité des situations et l'affaiblissement des dispositifs de solidarité.

C'est ce que notre fédération n'a eu de cesse de dénoncer dans le cadre du rapport Spinetta et de la loi qui en a découlé en juillet 2018.

Citons :
- Fermeture de milliers de kilomètres de lignes, de gares
- Abandon de dessertes TGV
- Le tout camion avec la filialisation du FRET

Ce n'est pas faute pour FO d'avoir alerté de longue date sur les conséquences des politiques d'austérité, dangereuses socialement, économiquement et démocratiquement.

Ces sujets, le monde ferroviaire les connaît bien. Depuis plus de dix ans, la politique d'austérité salariale appliquée par le GPF a pour conséquence une baisse nette du pouvoir d'achat des cheminots. La loi pour un nouveau pacte ferroviaire est à peine adoptée que ses conséquences, que nous avons prévues, se font déjà sentir avec des suppressions de dessertes, des fermetures de gares, et la remise en cause de nos métiers. Se profile déjà la remise en cause du régime spécial de retraite et de prévoyance, comme de l'ensemble de la sécurité sociale.

La mise en place des CSE issue des ordonnances Macron/Pénicaud est également l'occasion pour le patronat et le gouvernement d'affaiblir la représentation du personnel, en droite ligne avec l'idéologie Jupitérienne de destruction de ce que le langage technocratique à la mode appelle les « corps intermédiaires ».

Et pourtant les conséquences de ces politiques se mesurent concrètement, non seulement chaque samedi dans les rues depuis plus de 3 mois, mais également par une augmentation de la conflictualité dans les entreprises. La répression gouvernementale féroce ne suffira pas à résoudre la crise. Force Ouvrière condamne fermement la violence d'Etat qui s'abat sur les manifestants. Plus de 2000 blessés dont 120 graves, 20 éborgnés, 4 mains arrachées, plus de 6000 gardes à vue et aujourd'hui une loi qui remet en cause le droit de manifester, voilà le sanglant bilan d'un gouvernement en pleine dérive autoritariste. Même l'ONU condamne l'usage de la force que fait le gouvernement Macron.

Il est temps que cela cesse et que les revendications soient entendues et satisfaites !

Pour cela à la Fédération FO Cheminots nous pensons qu'il ne faut pas rester dans une situation de manifestations répétitives et qu'il faut s'engager résolument dans un blocage de l'économie du pays par la grève. Pour l'augmentation générale des salaires et des retraites, pour la défense des régimes de retraites par répartition, pour l'abrogation des contre-réformes ferroviaires de 2014 et 2018, **faisons du 19 mars 2019 une journée de grève générale.** C'est pour cela que la fédération FO des cheminots en plein accord avec sa confédération et dans l'unité avec les organisations syndicales et de jeunesse CGT, Solidaires, UNEF, UNL appelle à faire du 19 mars 2019 une puissante journée, de mobilisation !

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR !